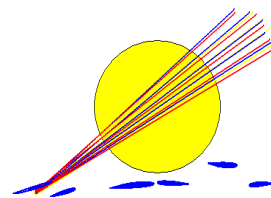




Flower Camping Le Fou Du Roi



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Prestations

Emplacement nu

Il s'agit d'un emplacement nu pour votre tente, caravane ou camping-car.

Votre séjour est calculé à partir d'un forfait de base qui comprend l'emplacement, la ou les personnes prévues suivant le forfait, votre installation, votre véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil, animations et sanitaires. Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animaux domestiques...) ne sont pas compris dans le forfait et s'ajouteront à ce dernier.

Renseignez vous auprès du camping pour savoir jusqu'à quel âge les séjours sont gratuits et connaître les modalités de réservation de l'emplacement nu.

Forfait nature: 1 emplacement pour 2 personnes, 1 camping-car ou 1 voiture avec une tente ou une caravane.

Forfait confort: Forfait nature + électricité

Forfait privilège: Forfait confort sur grand emplacement calme et ombragé

L'hébergement locatif

Nos prix comprennent les personnes (suivant la capacité de l'hébergement), eau, gaz, électricité, un véhicule, l'accès aux infrastructures d'accueil, animations et sanitaires.

Votre hébergement devra être remis en l'état lors de votre départ.

Vos souhaits pour un emplacement ou un habitat précis sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil à votre arrivée.

Les activités annexes

Toute activité gratuite ou payante, mentionnée dans le présent document peut dans certaines circonstances indépendantes de notre fait, être modifiée ou annulée lors de votre arrivée sur le site. A ce titre notre responsabilité ne saurait être engagée.

Suppléments

Quelque soit la formule adoptée, des frais supplémentaires seront facturés pour les tentes supplémentaires, les animaux, les visiteurs...

Nos pris TTC, n'incluent pas la taxe de séjour. La taxe est facturée simultanément avec votre hébergement. Elle est payable aux mêmes échéances de règlement. Elle est non modifiable ni remboursable à votre arrivée sur le site. Et pour d'autres, elle est à régler en même temps que le solde du séjour .

Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée. Le versement d'un acompte de 30% vous sera demandé avec le contrat de location

Tout locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping.

Nos prix ne comprennent pas :

- l'assurance annulation (facultative) 11€ par séjour pour un emplacement et 2.10 € par nuit pour la location d'un mobil home.
- la taxe de séjour de 0,55 € par personne et par jour.
- les frais de dossier 12 €

Les draps, les taies d'oreillers, les linges de toilettes et de cuisine, et les produits d'entretien ne sont pas fournis. **En revanche, possibilité d'achat de kits draps jetables** (comprenant drap housse , drap de dessus et taie d'oreiller) .

Paiement

La location est définitive à réception du contrat de location accompagné de votre règlement de 30% du séjour à titre d'acompte. Par retour du courrier ou mail , vous recevrez une confirmation rappelant les modalités et les détails de la location.

Le solde du séjour devra nous être adressé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée si le paiement est effectué par chèque ou virement, ou lors de votre arrivée pour les paiements par carte bancaire, espèces ou chèques vacances.

Paiements acceptés : espèces, Mandat, Chèque vacances, Carte Bancaire (Eurocard, Mastercard, Visa)

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation par : Carte bancaire (Eurocard, Mastercard, Visa) , virement bancaire ou postal, chèque vacances ou mandat.

Aucun remboursement ne sera accordé pour toute arrivée retardée ou tout départ anticipé.

Assurance

Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour : leur responsabilité civile et leur caravane, tente et matériel.

Annulation

L'annulation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant le premier jour du séjour réservé. Les frais de dossier ne sont pas remboursables. En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de dossier et de l'assurance

Au titre de l'indemnité de rupture de contrat :

- le montant de l'acompte déjà versé , si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.
- le montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date. L'assurance annulation vous rembourse l'indemnité de rupture de contrat ci-dessus indiquée, selon les conditions prévues au contrat . En cas de non occupation dans les 24 heures de la date prévue au contrat, et à défaut d'avoir informé le bailleur du retard , celui-ci se réserve le droit de relouer les lieux et de conserver l'acompte versé au titre de la location. Nombre d'occupants : si le nombre d'occupants dépasse la capacité d'accueil maximum autorisée dans l'installation réservée, le contrat de location est résilié de plein droit du fait du locataire, la somme versée à titre d'acompte sera conservée.

Formalité à l'arrivée

Les arrivées des locations mobil home se font le Mercredi ou le Samedi entre 15 h et 19 h .

Pour les emplacements les arrivées se font à partir de 12 h .

Lors de votre arrivée, pour les locations, il vous sera demandé une caution de 200€ pour garantir le matériel ainsi qu'une caution de 80 € pour garantir la propreté à la fin du séjour .

Une carte d'identité et le carnet de santé et vaccination des animaux devront être présentés.

Les chiens sont interdits dans les mobil homes en location et les chats quant à eux sont strictement interdits dans le camping .

Toute réclamation concernant l'inventaire, l'état, le ménage du mobil home loué doit être formulé le jour de votre arrivée ou au plus tard le lendemain avant 12 h. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte et vous serez tenus responsable lors du départ des éventuels dégâts ou manquants.

Formalité de départ

Les départs se font impérativement avant 10 h pour les mobil home et 12 h pour les emplacements, tout dépassement entraîne le paiement d'une journée supplémentaire. Toute dégradation sera déduite de la caution. Le nettoyage est à la charge du locataire, si il n'a pas été effectué la caution ménage ne sera pas restituée. Les locations doivent être laissées en parfait état à l'intérieur comme à l'extérieur. Le contrôle du mobil home s'effectue par le personnel du Camping le Fou du Roi au moment du ménage en présence des locataires. Dans le cas où des détériorations seraient constatées, elles seront facturées et déduites de la caution initiale .

Mineurs

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés dans le camping .

Droit à l'image

Vous autorisez le camping à utiliser tout support photos ou vidéos de vous ou de vos enfants ou toute personne vous accompagnant que vous aurez préalablement informé (inscrite au contrat ou visiteur) qui pourrait être prise au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping . Veuillez nous tenir informé par écrit (cet écrit devra être contresigné par la direction) si vous ne souhaitez pas figurer sur ces supports de communication .

Charte de confidentialité

L'établissement s'engage à garder confidentielles toutes les données personnelles de ses clients qui transitent sur tous les supports de communication (site internet , réservation en ligne , email , etc.....)

Responsabilité

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries etc... il appartient au campeur de s'assurer en responsabilité civile. En cas de fautes graves, non respect du contrat, du règlement intérieur du camping, de tapages nocturnes, détérioration etc... son auteur sera expulsé. La nuit les barrières d'accès au camping sont fermées de 23 heures à 8 heures. Le camping est interdit à toutes personnes non autorisées par le gestionnaire, notamment à toute personne souhaitant exercer une activité professionnelle dans l'enceinte de l'établissement. Les visites de personnes extérieures peuvent être tolérées après avoir été signalées à l'accueil. La piscine ne leur est pas autorisée et leurs animaux sont interdits. En cas de litige , vous pouvez soit faire appel aux Tribunaux de Montpellier , soit au Médiateur dont les coordonnées sont les suivantes :

MEDICYS 73 , boulevard de Clichy 75009 PARIS
www.medicys.fr contact@medicys.fr **01 49 70 15 93**